

Strasbourg, le 16 décembre 2022

LETTRE D'INFORMATION AUX PORTEURS DU FONDS VIGILANT
(part AC (FR0011169952))

Objet : Changement de dépositaire et de délégataire de gestion comptable

Chère Madame, cher Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du FCP VIGILANT géré par la société de gestion Alternative Patrimoniale et nous vous remercions de votre confiance.

Quels changements vont intervenir sur votre FCP ?

La société de gestion a décidé de confier les fonctions de dépositaire du FCP VIGILANT à CACEIS Bank, en lieu et place de RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE S.A.

Quand ces opérations interviendront-elles ?

Ces opérations entreront en vigueur le **28/02/2023**, sans intervention de votre part.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir le rachat sans frais de vos parts à tout moment si vous êtes porteurs de parts AC, le FCP VIGILANT ne pratiquant pas de commissions de rachat.

Quel est l'impact de ces modifications sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- **Modification du profil de rendement / risque :** Non
- **Augmentation du profil de risque :** Non
- **Augmentation potentielle des frais :** Non
- **Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque :** Non significatif



Quel est l'impact de cette opération sur votre fiscalité ?

Cette opération est sans impact sur votre fiscalité.

Quelles sont les principales différences entre la documentation actuelle du FCP et la documentation à venir ?

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement :

	Avant	Après
Acteurs intervenant sur le FCP		
Dépositaire	RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE S.A.	CACEIS Bank
Déléataire de la gestion comptable	RBC INVESTOR SERVICES France	CAEIS Fund Administration
Établissement désigné pour recevoir les souscriptions - rachats	RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE S.A.	CACEIS Bank

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

La documentation réglementaire du FCP VIGILANT, comprenant le prospectus et le document d'information clé pour l'investisseur (ci-après, le « **DICI** »), sera mise à disposition des investisseurs sur le site internet de la société de gestion (www.alternativepatrimoniale.fr) à compter de la date d'entrée en vigueur des opérations.

À compter de cette date, nous vous invitons à prendre connaissance du nouveau DICI. Vous pouvez également demander à obtenir le DICI et le prospectus auprès de :

Alternative Patrimoniale
19C rue du Fossé des Treize
67000 STRASBOURG

Ces documents vous seront adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine.

Nous vous invitons également à consulter le site internet de la société de gestion et la page du FCP VIGILANT, qui contient les différents *reportings* et rapports en ligne.

Chaque situation doit être analysée spécifiquement, nous vous invitons à rencontrer votre conseiller afin d'étudier ensemble les solutions les mieux adaptées à vos besoins ou pour tout complément d'information.

Vous remerciant de la confiance que vous accordez à ALTERNATIVE PATRIMONIALE, nous vous prions d'agréer, chère Madame, cher Monsieur, l'assurance de notre meilleure considération.

Delphine HECKMANN

RCCI d'Alternative Patrimoniale

Glossaire :

Dépositaire	Les fonctions du dépositaire recouvrent les missions de garde des actifs, de contrôle de la régularité des décisions de la société de gestion (ici, Alternative Patrimoniale) et de suivi des flux de liquidités des OPC. Le dépositaire est indépendant de la société de gestion.
Déléataire de gestion comptable	Le déléataire de la gestion comptable assure, sur délégation de la société de gestion (ici, Alternative Patrimoniale) les fonctions de comptabilisation et de calcul de la valeur liquidative.

Strasbourg, le 16 décembre 2022

LETTRÉ D'INFORMATION AUX PORTEURS DU FONDS FORCE
(part Force (FR0013319423) ; part R (FR0013319415) ; part SR (FR0013424439))

Objet : Changement de dépositaire et de délégataire de gestion comptable

Chère Madame, cher Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du FCP FORCE géré par la société de gestion Alternative Patrimoniale et nous vous remercions de votre confiance.

Quels changements vont intervenir sur votre FCP ?

La société de gestion a décidé de confier les fonctions de dépositaire du FCP FORCE à CACEIS Bank, en lieu et place de RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE S.A.

Quand ces opérations interviendront-elles ?

Ces opérations entreront en vigueur le **28/02/2023**, sans intervention de votre part.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir le rachat sans frais de vos parts à tout moment si vous êtes porteurs de parts Force, R et SR, le FCP FORCE ne pratiquant pas de commissions de rachat.

Quel est l'impact de ces modifications sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- **Modification du profil de rendement / risque :** Non
- **Augmentation du profil de risque :** Non
- **Augmentation potentielle des frais :** Non
- **Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque :** Non significatif



Quel est l'impact de cette opération sur votre fiscalité ?

Cette opération est sans impact sur votre fiscalité.

Quelles sont les principales différences entre la documentation actuelle du FCP et la documentation à venir ?

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement :

	Avant	Après
Acteurs intervenant sur le FCP		
Dépositaire*	RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE S.A.	CACEIS Bank
Déléataire de la gestion comptable	RBC INVESTOR SERVICES France	CAEIS Fund Administration
Établissement désigné pour recevoir les souscriptions - rachats	RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE S.A.	CACEIS Bank

* Ces modifications ont reçu un agrément de la part de l'AMF en date 23/11/2022.

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

La documentation réglementaire du FCP FORCE, comprenant le prospectus et le document d'information clé pour l'investisseur (ci-après, le « **DICI** »), sera mise à disposition des investisseurs sur le site internet de la société de gestion (www.alternativepatrimoniale.fr) à compter de la date d'entrée en vigueur des opérations.

À compter de cette date, nous vous invitons à prendre connaissance du nouveau DICI. Vous pouvez également demander à obtenir le DICI et le prospectus auprès de :

Alternative Patrimoniale
19C rue du Fossé des Treize
67000 STRASBOURG

Ces documents vous seront adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine.

Nous vous invitons également à consulter le site internet de la société de gestion et la page du FCP FORCE, qui contient les différents *reportings* et rapports en ligne.

Chaque situation doit être analysée spécifiquement, nous vous invitons à rencontrer votre conseiller afin d'étudier ensemble les solutions les mieux adaptées à vos besoins ou pour tout complément d'information.

Vous remerciant de la confiance que vous accordez à ALTERNATIVE PATRIMONIALE, nous vous prions d'agréer, chère Madame, cher Monsieur, l'assurance de notre meilleure considération.

Delphine HECKMANN

RCCI d'Alternative Patrimoniale

Glossaire :

Dépositaire	Les fonctions du dépositaire recouvrent les missions de garde des actifs, de contrôle de la régularité des décisions de la société de gestion (ici, Alternative Patrimoniale) et de suivi des flux de liquidités des OPC. Le dépositaire est indépendant de la société de gestion.
Déléataire de gestion comptable	Le déléataire de la gestion comptable assure, sur délégation de la société de gestion (ici, Alternative Patrimoniale) les fonctions de comptabilisation et de calcul de la valeur liquidative.

Strasbourg, le 16 décembre 2022

LETRE D'INFORMATION AUX PORTEURS DU FONDS AGILE
(part R (FR0013444015) ; part SR (FR0013444023))

Objet : Changement de dépositaire et de délégataire de gestion comptable

Chère Madame, cher Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du FCP AGILE géré par la société de gestion Alternative Patrimoniale et nous vous remercions de votre confiance.

Quels changements vont intervenir sur votre FCP ?

La société de gestion a décidé de confier les fonctions de dépositaire du FCP AGILE à CACEIS Bank, en lieu et place de RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE S.A.

Quand ces opérations interviendront-elles ?

Ces opérations entreront en vigueur le **28/02/2023**, sans intervention de votre part.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir le rachat sans frais de vos parts à tout moment si vous êtes porteurs de parts R et SR, le FCP AGILE ne pratiquant pas de commissions de rachat.

Quel est l'impact de ces modifications sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- **Modification du profil de rendement / risque :** Non
- **Augmentation du profil de risque :** Non
- **Augmentation potentielle des frais :** Non
- **Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque :** Non significatif



Quel est l'impact de cette opération sur votre fiscalité ?

Cette opération est sans impact sur votre fiscalité.

Quelles sont les principales différences entre la documentation actuelle du FCP et la documentation à venir ?

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement :

	Avant	Après
Acteurs intervenant sur le FCP		
Dépositaire*	RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE S.A.	CACEIS Bank
Déléataire de la gestion comptable	RBC INVESTOR SERVICES France	CAEIS Fund Administration
Établissement désigné pour recevoir les souscriptions - rachats	RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE S.A.	CACEIS Bank

*** Ces modifications ont reçu un agrément de la part de l'AMF en date 23/11/2022.**

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

La documentation réglementaire du FCP AGILE, comprenant le prospectus le document d'information clé pour l'investisseur (ci-après, le « **DICI** »), sera mise à disposition des investisseurs sur le site internet de la société de gestion (www.alternativepatrimoniale.fr) à compter de la date d'entrée en vigueur des opérations.

À compter de cette date, nous vous invitons à prendre connaissance du nouveau DICI. Vous pouvez également demander à obtenir le DICI et le prospectus auprès de :

Alternative Patrimoniale
19C rue du Fossé des Treize
67000 STRASBOURG

Ces documents vous seront adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine.

Nous vous invitons également à consulter le site internet de la société de gestion et la page du FCP AGILE, qui contient les différents *reportings* et rapports en ligne.

Chaque situation doit être analysée spécifiquement, nous vous invitons à rencontrer votre conseiller afin d'étudier ensemble les solutions les mieux adaptées à vos besoins ou pour tout complément d'information.

Vous remerciant de la confiance que vous accordez à ALTERNATIVE PATRIMONIALE, nous vous prions d'agréer, chère Madame, cher Monsieur, l'assurance de notre meilleure considération.

Delphine HECKMANN

RCCI d'Alternative Patrimoniale

Glossaire :

Dépositaire	Les fonctions du dépositaire recouvrent les missions de garde des actifs, de contrôle de la régularité des décisions de la société de gestion (ici, Alternative Patrimoniale) et de suivi des flux de liquidités des OPC. Le dépositaire est indépendant de la société de gestion.
Déléataire de gestion comptable	Le déléataire de la gestion comptable assure, sur délégation de la société de gestion (ici, Alternative Patrimoniale) les fonctions de comptabilisation et de calcul de la valeur liquidative.

Strasbourg, le 16 décembre 2022

LETTRÉ D'INFORMATION AUX PORTEURS DU FONDS PRESIDENT
(part - FR0014000JQ1))

Objet : Changement de dépositaire et de délégataire de gestion comptable

Chère Madame, cher Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du FCP PRESIDENT géré par la société de gestion Alternative Patrimoniale et nous vous remercions de votre confiance.

Quels changements vont intervenir sur votre FCP ?

La société de gestion a décidé de confier les fonctions de dépositaire du FCP PRESIDENT à CACEIS Bank, en lieu et place de RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE S.A.

Quand ces opérations interviendront-elles ?

Ces opérations entreront en vigueur le **28/02/2023**, sans intervention de votre part.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir le rachat sans frais de vos parts à tout moment si vous êtes porteurs de parts du fonds, le FCP PRESIDENT ne pratiquant pas de commissions de rachat.

Quel est l'impact de ces modifications sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- **Modification du profil de rendement / risque :** Non
- **Augmentation du profil de risque :** Non
- **Augmentation potentielle des frais :** Non
- **Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque :** Non significatif



Quel est l'impact de cette opération sur votre fiscalité ?

Cette opération est sans impact sur votre fiscalité.

Quelles sont les principales différences entre la documentation actuelle du FCP et la documentation à venir ?

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement :

	Avant	Après
Acteurs intervenant sur le FCP		
Dépositaire*	RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE S.A.	CACEIS Bank
Déléataire de la gestion comptable	RBC INVESTOR SERVICES France	CAEIS Fund Administration
Établissement désigné pour recevoir les souscriptions - rachats	RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE S.A.	CACEIS Bank

* Ces modifications ont reçu un agrément de la part de l'AMF en date 23/11/2022.

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

La documentation réglementaire du FCP PRESIDENT, comprenant le prospectus et document d'information clé pour l'investisseur (ci-après le « **DICI** »), sera mise à disposition des investisseurs sur le site internet de la société de gestion (www.alternativepatrimoniale.fr) à compter de la date d'entrée en vigueur des opérations.

À compter de cette date, nous vous invitons à prendre connaissance du nouveau DICI. Vous pouvez également demander à obtenir le DICI et le prospectus auprès de :

Alternative Patrimoniale
19C rue du Fossé des Treize
67000 STRASBOURG

Ces documents vous seront adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine.

Nous vous invitons également à consulter le site internet de la société de gestion et la page du FCP PRESIDENT, qui contient les différents *reportings* et rapports en ligne.

Chaque situation doit être analysée spécifiquement, nous vous invitons à rencontrer votre conseiller afin d'étudier ensemble les solutions les mieux adaptées à vos besoins ou pour tout complément d'information.

Vous remerciant de la confiance que vous accordez à ALTERNATIVE PATRIMONIALE, nous vous prions d'agréer, chère Madame, cher Monsieur, l'assurance de notre meilleure considération.

Delphine HECKMANN

RCCI d'Alternative Patrimoniale

Glossaire :

Dépositaire	Les fonctions du dépositaire recouvrent les missions de garde des actifs, de contrôle de la régularité des décisions de la société de gestion (ici, Alternative Patrimoniale) et de suivi des flux de liquidités des OPC. Le dépositaire est indépendant de la société de gestion.
Déléataire de gestion comptable	Le déléataire de la gestion comptable assure, sur délégation de la société de gestion (ici, Alternative Patrimoniale) les fonctions de comptabilisation et de calcul de la valeur liquidative.

Strasbourg, le 16 décembre 2022

LETTRÉ D'INFORMATION AUX PORTEURS DU FONDS INSPIRATION
(part R (FR0014003AL5) ; part SR (FR0014003AK7))

Objet : Changement de dépositaire et de délégataire de gestion comptable

Chère Madame, cher Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du FCP INSPIRATION géré par la société de gestion Alternative Patrimoniale et nous vous remercions de votre confiance.

Quels changements vont intervenir sur votre FCP ?

La société de gestion a décidé de confier les fonctions de dépositaire du FCP INSPIRATION à CACEIS Bank, en lieu et place de RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE S.A.

Quand ces opérations interviendront-elles ?

Ces opérations entreront en vigueur le **28/02/2023**, sans intervention de votre part.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir le rachat sans frais de vos parts à tout moment si vous êtes porteurs de parts R et SR, le FCP INSPIRATION ne pratiquant pas de commissions de rachat.

Quel est l'impact de ces modifications sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- **Modification du profil de rendement / risque :** Non
- **Augmentation du profil de risque :** Non
- **Augmentation potentielle des frais :** Non
- **Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque :** Non significatif



Quel est l'impact de cette opération sur votre fiscalité ?

Cette opération est sans impact sur votre fiscalité.

Quelles sont les principales différences entre la documentation actuelle du FCP et la documentation à venir ?

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement :

	Avant	Après
Acteurs intervenant sur le FCP		
Dépositaire*	RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE S.A.	CACEIS Bank
Déléataire de la gestion comptable	RBC INVESTOR SERVICES France	CAEIS Fund Administration
Établissement désigné pour recevoir les souscriptions - rachats	RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE S.A.	CACEIS Bank

*** Ces modifications ont reçu un agrément de la part de l'AMF en date 23/11/2022.**

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

La documentation réglementaire du FCP INSPIRATION, comprenant le prospectus et le document d'information clé pour l'investisseur (ci-après, le « **DICI** »), sera mise à disposition des investisseurs sur le site internet de la société de gestion (www.alternativepatrimoniale.fr) à compter de la date d'entrée en vigueur des opérations.

À compter de cette date, nous vous invitons à prendre connaissance du DICI. Vous pouvez également demander à obtenir le DICI et le prospectus auprès de :

Alternative Patrimoniale
19C rue du Fossé des Treize
67000 STRASBOURG

Ces documents vous seront adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine.

Nous vous invitons également à consulter le site internet de la société de gestion et la page du FCP INSPIRATION, qui contient les différents *reportings* et rapports en ligne.

Chaque situation doit être analysée spécifiquement, nous vous invitons à rencontrer votre conseiller afin d'étudier ensemble les solutions les mieux adaptées à vos besoins ou pour tout complément d'information.

Vous remerciant de la confiance que vous accordez à ALTERNATIVE PATRIMONIALE, nous vous prions d'agréer, chère Madame, cher Monsieur, l'assurance de notre meilleure considération.

Delphine HECKMANN

RCCI d'Alternative Patrimoniale

Glossaire :

Dépositaire	Les fonctions du dépositaire recouvrent les missions de garde des actifs, de contrôle de la régularité des décisions de la société de gestion (ici, Alternative Patrimoniale) et de suivi des flux de liquidités des OPC. Le dépositaire est indépendant de la société de gestion.
Déléataire de gestion comptable	Le déléataire de la gestion comptable assure, sur délégation de la société de gestion (ici, Alternative Patrimoniale) les fonctions de comptabilisation et de calcul de la valeur liquidative.

Information du 04 AOÛT 2022 – INFORMATION AUX PORTEURS DU FCP FORCE

Alternative Patrimoniale informe les porteurs de parts du fonds FORCE qu'elle gère, des modifications opérées dans le prospectus du fonds.

Les modifications opérées portent sur le descriptif des catégories d'actifs et des contrats financiers et leurs contributions à la réalisation de l'objectif de gestion ainsi que sur le profil de risque des OPC suivant :

Dénomination	Code(s) ISIN
FORCE	FR0013319423 part Force(C) FR0013319415 part R (C) FR0013424439 part SR (C)

La mise à jour porte sur les éléments suivants :

- Le descriptif des catégories d'actifs et des contrats financiers et leurs contributions à la réalisation de l'objectif de gestion intègre que les investissements en actions peuvent porter, à titre accessoire, sur les petites capitalisations.
- Le profil de risque intègre le risque lié aux petites et moyennes capitalisations.
- Le profil de risque intègre le risque lié à l'investissement dans des OPC de gestion alternative.

Ces modifications qui seront effectives le 4 août 2022 :

- Sont sans conséquence sur l'objectif de gestion de l'OPC
- N'auront aucun impact sur la stratégie de gestion de l'OPC.

Information du 04 AOÛT 2022 – INFORMATION AUX PORTEURS DU FCP PRESIDENT

Alternative Patrimoniale informe les porteurs de parts du fonds PRESIDENT qu'elle gère, des modifications opérées dans le prospectus du fonds.

Les modifications opérées portent sur le descriptif des catégories d'actifs et des contrats financiers et leurs contributions à la réalisation de l'objectif de gestion ainsi que sur le profil de risque des OPC suivant :

Dénomination	Code(s) ISIN
PRESIDENT	FR0014000JQ1

La mise à jour porte sur les éléments suivants :

Le descriptif des catégories d'actifs et des contrats financiers et leurs contributions à la réalisation de l'objectif de gestion intègre que les investissements en actions peuvent porter, à titre accessoire, sur les petites capitalisations.

Le profil de risque intègre le risque lié aux petites et moyennes capitalisations.

Ces modifications qui seront effectives le 4 août 2022 :

- Sont sans conséquence sur l'objectif de gestion de l'OPC
- N'auront aucun impact sur la stratégie de gestion de l'OPC.

Information du 23 MARS 2022 – INFORMATION AUX PORTEURS DES FCP FORCE, AGILE, PRESIDENT et INSPIRATION

Le 23 mars 2022, la société de gestion a procédé à une majoration des frais administratifs externes relatifs à l'exercice 2021, comme suit :

Nom du Fonds	Frais Administratifs Externes Complémentaires	% de la VNI
FCP Agile	14483.57€	0.097%
FCP Force	1079.34 €	0.003%
FCP Inspiration	5096.56 €	0.10%
FIVG Président	2388.19 €	0.016%

Conformément au prospectus, cette majoration des frais administratifs externes à la société de gestion est égale ou inférieure à 10 points de base par année civile de chaque fonds et n'offre pas la possibilité d'obtenir le rachat de ses parts sans frais.

Information du 18 FEVRIER 2021 – INFORMATION AUX PORTEURS DES FCP FORCE, AGILE ET PRESIDENT

Le 18/02/2021, les FCP Force, Agile et Président vont connaître quelques changements de structure de frais de gestion.

Conformément à la réglementation en vigueur, les prospectus de ces fonds tiendront compte de nouvelles terminologies de « frais de gestion financière » et « frais administratifs externes à la société de gestion ».

Les FCP Force, Agile et Président seront susceptibles de ne pas informer leurs porteurs de parts de manière particulière, ni de leur offrir la possibilité d'obtenir le rachat de leurs parts sans frais en cas de majoration des frais administratifs externes à la société de gestion qui serait égale ou inférieure à 10 points de base par année civile. L'information des porteurs sera alors réalisée par tout moyen, sur le site Internet de la société de gestion dans la rubrique « Informations aux investisseurs ». Les dénominations des autres frais demeurent inchangées.

Cette modification :

- Est sans conséquence sur l'objectif de gestion des fonds
- N'aura aucun impact sur la stratégie de gestion des fonds

La documentation réglementaire des fonds qui intègre ces mises à jour est à votre

disposition sur le site Internet d'Alternative Patrimoniale dans la rubrique « Nos placements financiers – Gestion collective ».

Information du 10 NOVEMBRE 2020 – INFORMATION AUX PORTEURS DU FCP FORCE

Alternative Patrimoniale informe les porteurs de parts du fonds FCP FORCE qu'elle opère des modifications dans le prospectus du fonds FORCE. Elles concernent la dénomination et le descriptif des catégories d'actifs et des contrats financiers et leurs contributions à la réalisation de l'objectif de gestion des OPC suivants :

Dénomination	Code(s) ISIN
FCP Force	FR0013319423 part Force (C) FR0013319415 part R (C) FR0013424439 part SR (C)

La mise à jour porte sur les éléments suivants :

- La partie dénomination du fonds dans le Prospectus précise que le fonds est nommé «FORCE » en lieu et place de « FCP FORCE ».
- Le descriptif des catégories d'actifs et des contrats financiers et leurs contributions à la réalisation de l'objectif de gestion précise que le montant des investissements en titre intégrant des dérivés, hors obligations putable et callable, ne peut dépasser 35% de l'actif net en lieu et place de 20%.

Ces modifications seront effectives le 10 novembre 2020, elles :

- sont sans conséquence sur l'objectif de gestion de l'OPC
- n'auront aucun impact sur la stratégie de gestion de l'OPC.

Le DICI et prospectus de cet OPC qui intègrent ces mises à jour sont disponibles sur le site internet d'Alternative Patrimoniale.

Information du 10 AVRIL 2020 - INFORMATION AUX PORTEURS DU FCP FORCE

Alternative Patrimoniale vous informe de la modification de l'indicateur synthétique de risque et de performance (SRRI) du FCP FORCE :

- Modification du niveau de l'échelle de risque : 4 au lieu de 3.

Ces modifications n'ont pas d'incidence sur la gestion financière de votre OPC et ne nécessitent aucune action de votre part.

Le DICI et le prospectus de cet OPC qui intègre ces mises à jour est disponible sur le site internet d'Alternative Patrimoniale.

Information du 10 AVRIL 2020 - INFORMATION AUX PORTEURS DES FCP FORCE, AGILE et VIGILANT

Alternative Patrimoniale informe les porteurs de parts qu'elle opère des modifications dans les prospectus de ses fonds, relatifs aux frais de fonctionnement, de gestion financière et frais administratif des OPC suivants :

Dénomination	Code(s) ISIN
FCP Vigilant	FR0011169952 part AC (C) FR0011242718 part BC (C)
FCP Force	FR0013319423 part Force (C) FR0013319415 part R (C) FR0013424439 part SR (C)
FCP Agile	FR0013444015 part R (C) FR0013444023 part SR (C)

La mise à jour porte sur les éléments suivants :

La partie «**frais de fonctionnement, de gestion financière et frais administratif des OPC**» du Prospectus des fonds, précise que des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du Règlement Général de l'AMF peuvent être facturés à ces OPC, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion. Les frais de recherche rémunèrent les fournisseurs de recherche utilisée dans le cadre de la gestion financière des OPC.

Ces modifications sont effectives à compter du 10 avril 2020 et :

- sont sans conséquence sur l'objectif de gestion des OPC
- n'auront aucun impact sur la stratégie de gestion des OPC.

Le DICI et le prospectus de ces OPC qui intègrent ces mises à jour sont disponibles sur le site internet d'Alternative Patrimoniale.